



# Initiative du Syndic sans consultation du CS ou d(une AG

Par **ASSUERUS**, le **01/04/2019** à **18:24**

A la dernière AG de notre copropriété (22/03/2019), nous avons contesté des travaux d'un montant de près de 8 000€ qui ont été commandés par notre syndic; la gestionnaire a argué du fait de l'urgence (dégats des eaux dûs à la vétusté de la colonne).

1 - si il y avait urgence, je crois savoir que le syndic engage les travaux mais de manière concomittante, doit informer les copropriétaires par courrier ou mail et convoquer dans de très brefs délais, une AG pour la ratification des montants des travaux.

2 - en regardant les documents sur extranet, je m'aperçois que les fuites ont été signalées début novembre 2018 (intervention de l'entreprise le 8/11; pose d'un collier et proposition d'envoyer un devis pour la réparation de la colonne d'eau froide). J'ai trouvé un rapport d'intervention selon un devis accepté par le syndic daté du 18/12 !

Ces éléments, à mon avis, montrent qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence et qu'il y avait le temps de réunir une AG et surtout de faire un appel d'offres.

Je vous donne mon analyse de néophyte, merci de me donner celui d'un professionnel.

Cordialement

Esther FIFRE